

## Appel à ne pas participer aux élections 2015 du Conseil de surveillance du fonds action EDF

Les élections des représentants des salariés et anciens salariés qui détiennent des actions EDF via le Plan d'Epargne Groupe sont organisées du 27 novembre au 8 décembre 2015, mais comme début 2013 les actionnaires salariés ne se verront proposer que le choix entre des listes présentées par des Organisations Syndicales.

**Energie en actions déplore cette situation** qui privera de nouveau une composante importante de l'actionnariat salarié d'EDF de siéger et de s'exprimer au Conseil de surveillance du fonds action EDF, lequel est encore le 2<sup>nd</sup> actionnaire d'EDF après l'Etat français, vote au nom des porteurs de parts en Assemblée Générale des actionnaires et dispose de la possibilité de déposer des résolutions.

Energie en actions, 1ère association d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF, conteste le règlement électoral, négocié il y a 10 ans entre l'entreprise et les OS, et tout particulièrement les contraintes pesant sur les associations et qui ne s'appliquent pas aux 4 OS représentatives (sachant que 4 membres de ce Conseil de surveillance sont déjà désignés par ces organisations en dehors de tout processus électoral). Energie en actions a ainsi déposé le 18 septembre une liste (cf. site internet <a href="http://www.energie-en-actions-edf.fr">http://www.energie-en-actions-edf.fr</a>), mais elle n'a pas été validée, faute d'avoir, malgré les actions de recrutements engagées, pu présenter le 23 septembre une liste de 500 adhérents à jour de cotisation 2015 et porteur de parts du fonds action.

Cette situation conduit le bureau de l'association à appeler les actionnaires salariés et anciens salariés à ne pas participer à cette élection. Cette position s'appuie sur le double constat suivant :

- Un accord, au moins implicite, entre la direction d'EDF et les OS représentatives pour éviter que des associations indépendantes d'actionnaires salariés puissent se présenter à ces élections. Malgré les nombreuses démarches engagées depuis 2013, y compris auprès des PDG d'EDF (Henri Proglio, puis Jean-Bernard Lévy), demandant une communication de l'entreprise sur l'existence et l'action d'associations d'actionnaires salariés, et une réduction de ces conditions restrictives imposées aux associations, Energie en actions n'a en effet pas obtenu gain de cause. De plus, nous nous sommes vus imposer un calendrier électoral avancé par rapport à la dernière élection. Quand nous avons demandé en juin dernier à échanger sur ce calendrier électoral, la direction s'est retournée vers les OS, et le secrétaire national de la CFE-CGC Energie s'est permis de répondre que : « Pour la CFE-CGC, il est du ressort des OS représentatives de discuter de ces élections et de son calendrier, pas des Associations d'Actionnaires Salariés » !
- Une représentation des porteurs de parts au Conseil de surveillance limitée à des représentants syndicaux, avec des positions prises souvent contraires aux intérêts mêmes des porteurs de parts. C'est ainsi que lors de l'AG du 19 mai 2015 (cf. supplément « salariés actionnaires » de la Lettre actionnaires EDF de septembre 2015), ce Conseil:
  - o a déposé une résolution alternative proposant de réduire à 0,80 €/action le dividende, alors que le dividende d'1,25 €/action résulte de l'application des « guidances » données par EDF aux investisseurs (et dont on peut noter que le non-respect viendrait encore renforcer leur défiance actuelle vis-à-vis d'EDF),
  - o s'est abstenu sur la proposition d'un paiement en actions des acomptes sur dividende, alors que cette mesure mise en œuvre par différents groupes (dont Total confronté comme EDF aux niveaux actuellement bas de prix de l'énergie) répond à la situation financière actuelle d'EDF (un cash flow négatif depuis 5 ans),
  - o s'est abstenu sur l'autorisation confiée au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société, alors que cette résolution donne la possibilité de réaliser d'éventuelles opérations d'actionnariat salarié (augmentation de capital réservée, attribution gratuite d'actions)!



## Appel à ne pas participer aux élections 2015 du Conseil de surveillance du fonds action EDF

Energie en actions, plus importante association d'actionnaires salariés et anciens salariés du groupe EDF:

- a pris acte de la situation du groupe EDF, même s'il reste détenu majoritairement par l'Etat, d'entreprise placée en situation de concurrence sur la majorité de son chiffre d'affaires, cotée en bourse avec des actionnaires minoritaires (dont les actionnaires salariés et anciens salariés), des objectifs financiers donnés au marché financier (qu'EDF se doit d'essayer d'atteindre), et en particulier une politique de dividende qui ne peut être fixée indépendamment de celles des entreprises comparables en Europe du secteur des utilities,
- a pour seul objectif de défendre les intérêts du Groupe EDF et de ses actionnaires salariés et anciens salariés, en toute indépendance, et quel que soit le mode de détention d'actions EDF. Dans ce cadre, l'association est intervenue auprès des pouvoirs publics et des parlementaires dans le cadre du projet de loi de transition énergétique, et continuera d'intervenir tout particulièrement sur des sujets réglementaires à enjeux,
- encourage l'entreprise à tenir un discours de vérité, notamment dans le contexte actuel caractérisé en Europe par une faible progression (voire une baisse) des consommations, et une poursuite du développement d'énergies renouvelables subventionnées qui contribuent à accentuer les surcapacités de production d'électricité et à peser sur les prix de marché,
- souhaite, contrairement à la plupart des OS, que l'actionnariat salarié se développe à EDF et qu'il devienne un élément moteur dans l'association des salariés à la performance de l'entreprise.